 Service d’urbanisme et d’environnement

259, rue L’Annonciation Sud

Rivière-Rouge QC J0T 1T0

Téléphone : 819 275-3202

Télécopieur : 819 275-1318

urbanisme@riviere-rouge.ca

**À L’USAGE DE LA VILLE**

Type de demande[[1]](#endnote-1)

**DEMANDE AU PIIA** **(AFFICHAGE)**  N°

Matricule

Secteur : reçu le

PIIA-01 (Centre-Ville) (de Ventes et Services Ste-Marie au Sports Expert)

PIIA-02 (Artériel) (de l’hôpital au Napa pièces d’auto et du IGA au Tim Hortons)



Présentation au CCUE :

Présentée au conseil le :



***Cette demande affecte la disposition règlementaire suivante :***

Règlements et articles :



Usage destiné :



**Tout projet d’ajout, de modification ou de remplacement d’une enseigne dans les zones concernées par le PIIA-01 et le PIIA-02 doit, préalablement aux travaux, être approuvé par le conseil municipal (les enseignes en vitrine ne sont pas assujetties à une demande au PIIA).**

**But visé : Intégrer l’affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville.**

***Documents à fournir avec la demande***

|  |
| --- |
| Copie du bail et procuration (si le demandeur n’est pas propriétaire)  Une description de l’utilisation actuelle du terrain, du bâtiment et des enseignes existantes (si applicable);  Un croquis montrant l’implantation de l’enseigne projetée et illustrant sa relation avec le bâtiment concerné et ceux avoisinants;  Un plan ou un dessin de l’enseigne indiquant son contenu, le texte, les images, sa superficie, sa hauteur, ses matériaux, son mode d’éclairage, si elle doit être électrifiée, comment elle doit être fixée ou supportée, etc.;  Un plan montrant la position de l’enseigne projetée sur le bâtiment ou sur le terrain;  Un plan approuvé par un ingénieur doit être soumis si la structure portante de l’enseigne a une hauteur de plus de 1,5 m;  L’échéancier de réalisation des travaux projetés;  Le paiement de la demande (20,00 $) |

***Emplacement des travaux***

Adresse :  **OU** Cadastre : 

***Identification***

Propriétaire Demandeur (si différent du propriétaire seulement)

Nom :  Nom : 

Adresse postale :  Adresse postale : 

Ville :  Ville : 

Code postal :  Code postal: 

Téléphone :  Téléphone: 

Téléphone :  Téléphone : 

Courriel :  Courriel : 

***Description des travaux***

|  |
| --- |
|  |

**Veuillez prendre note que le fait de compléter cette demande ne vous autorise pas à débuter les travaux. Vous devez attendre l’émission du permis ou du certificat d’autorisation avant de débuter les travaux. Considérant que la Ville de Rivière-Rouge ne procèdera à l’étude de la demande que lorsqu’elle aura TOUS les documents en sa possession, vous devez fournir les documents nécessaires ci-haut mentionnés le plus tôt possible afin d’éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.**

**Les demandes assujetties au PIIA doivent dans un premier temps être étudiées par le comité consultatif en urbanisme et environnement (CCUE) qui recommandera au conseil municipal son approbation ou son rejet. À la suite de la recommandation du comité, le conseil, par résolution, approuve les plans, s’il les juge conformes au présent règlement, ou les désapprouve dans le cas contraire. Le délai de traitement des demandes assujetties au PIIA dépend des dates fixées à l’avance pour les réunions du CCUE et du conseil municipal.**

**Il est cependant possible, après le dépôt des demandes complètent et dans l’attente du permis, de pouvoir installer temporairement une enseigne en accord avec le Service d’urbanisme et d’environnement.**

**Merci de votre collaboration!**

***Signature du demandeur : *** ***Date :*** 

1. Version mise à jour, mai 2018. [↑](#endnote-ref-1)